

Mission d'appui au dispositif des P.A.S.S.

Centre Hospitalier
5 rue Anne de Ticheville
27300 BERNAY



RAPPORT D'ACTIVITÉ



Chafika MENARD – Directrice déléguée
David PEDENON – Coordinateur des soins
Valérie MARC – Coordinatrice de la mission appui PASS
Laura ZEMMOUR – Infirmière



Présentation	2
Cadre législatif et éléments de contexte.....	2
Le territoire	3
Un binôme sanitaire et social	5
Le repérage et critères d'inclusion	6
L'activité 2023	7
Profil du public accompagné	7
Situation des personnes au démarrage	11
Actions menées par le travailleur social	14
Actions menées par l'infirmière	16
Problématiques repérées par l'infirmière.....	19
Accompagnements clôturés en 2023 et retour au droit commun	21
Centre de santé départemental.....	22
Appel à projet « lutte contre la précarité menstruelle »	23
Actions collectives « promotion santé » et « accès aux droits et aux soins »	24
Coordination – Réseau partenarial	25
Les formations suivies	28
Le rapport financier 2023	29
Les perspectives 2024	30
Conclusion	31
Annexe 1	
Annexe 2	

Cadre législatif et éléments de contexte

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des structures mises en place dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 et plus spécifiquement par la circulaire du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des Etablissements de Santé participant au Service Public Hospitalier. Elles ont pour mission de faciliter par l'accompagnement, l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies. Le cadre réglementaire :

- + La loi d'orientation n°98-567 du 29 juillet 1998 relatif à la lutte contre les exclusions
- + Le code de la santé publique, article L.6112-1, L.6112-3, L.6112-6
- + La circulaire n° DGOS/R5/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS
- + Les PASS s'inscrivent dans le Projet Régional de Santé (PRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).
- + L'instruction n° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS).

En 2016, alors que les PASS s'implantent sur la région Normandie depuis 1998, des territoires que l'on appellera « zones blanches » apparaissent. Ces territoires se caractérisent par leur ruralité, leur isolement, avec des indices de précarité préoccupants. L'idée de créer les « missions d'appui aux PASS » émerge. Ces Missions d'Appui aux PASS sont pensées pour être destinées aux personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leur santé et dans le retour au droit commun. Elles doivent autant que possible travailler en articulation avec les centres hospitaliers de proximité équipés de PASS somatiques. Afin de répondre de façon individuelle aux patients, un coordinateur à temps plein ayant une connaissance du terrain d'intervention est indispensable. Une expérimentation est initiée en 2016, en implantant les Missions d'Appui aux PASS en milieu rural sur les secteurs de Bernay et de Neufchâtel en Bray. En 2018, l'ARS décide de pérenniser les missions d'appui aux PASS compte tenu de leur nécessité sur les « zones blanches ». En octobre 2019 est recrutée une nouvelle coordinatrice à la mission d'appui aux PASS de Bernay.

Au 1er avril 2022, une Infirmière Diplômée d'Etat a pris ses fonctions au sein de la mission d'appui aux PASS, grâce à un accord de financement sur appel à projet. La mission d'appui aux PASS de Bernay offre désormais un regard croisé sanitaire et social sur les situations

des personnes accompagnées, permettant un accompagnement global des personnes éloignées du soin voire en rupture de soins.

Au cours de l'année 2022, l'intégration des crédits de la Mission d'Intérêt Général (MIG) PASS dans le Fonds d'Intervention Régional (FIR), donne lieu à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Finalisé en 2023, il fixe le cadre et l'organisation de la Mission d'Appui aux PASS jusqu'en 2025.

Mission d'appui PASS de Bernay : un territoire rural

La mission d'appui aux PASS est mobile. Elle est rattachée au centre hospitalier 5 rue Anne de Ticheville à Bernay. Elle intervient dans les zones dites « blanches » sur les territoires de :

- ✚ L'Intercom Bernay Terres de Normandie



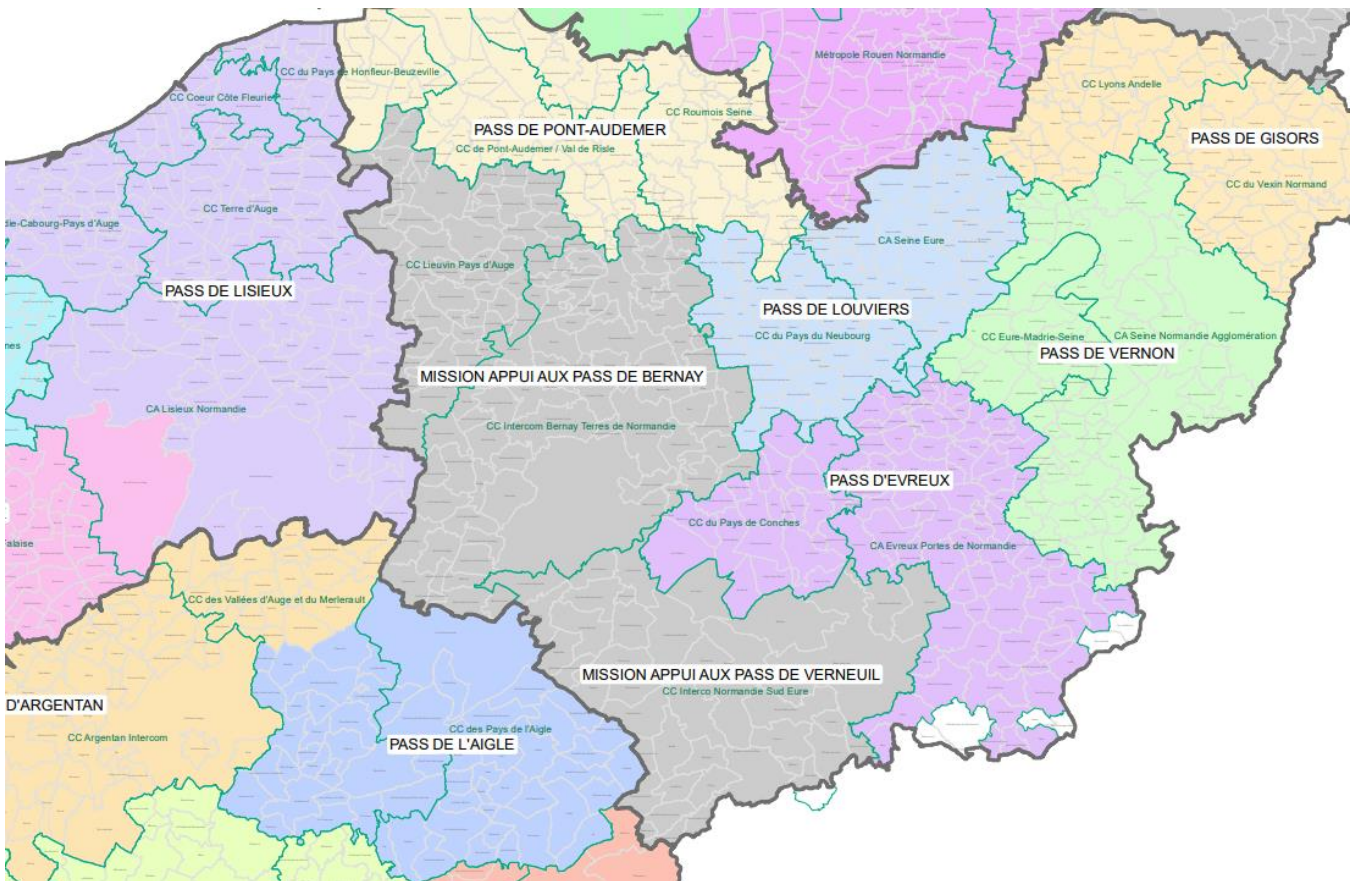
75 communes
55 000 habitants environ
935 km²
un territoire rural

présence d'un CADA de 27 places et d'un CPH

- ✚ Lieuvain Pays d'Auge



51 communes
20 500 habitants environ
410 km²
un territoire rural



Dans le cadre de ses accompagnements la mission d'appui aux PASS s'appuie sur les PASS du territoire (Pont-Audemer, Evreux, Lisieux pour les plus proches).

Mission d'appui PASS de Bernay : un binôme sanitaire et social

L'équipe est composée :

- + d'un temps plein de travailleur social assurant la fonction de coordinatrice
- + d'un 40% (2 jours par semaine) d'infirmière depuis septembre 2023

La mission d'appui aux PASS occupe un bureau au rez-de-chaussée du bâtiment « entrée principale » du Centre Hospitalier de Bernay, dans la zone d'accueil des patients et d'enregistrement des admissions. Cet emplacement favorise les orientations du bureau des entrées vers la Mission d'appui PASS.

Elle bénéficie d'un véhicule de service, de deux téléphones portables, d'un ordinateur portable et d'un ordinateur fixe. Elle a également la possibilité de réserver un véhicule du parc automobile de l'hôpital depuis le recrutement du deuxième professionnel.

Les personnes en situation de précarité et en difficulté d'accès aux droits et aux soins, sont orientées par les partenaires au sens large.

Au premier entretien, l'équipe réalise une évaluation sanitaire et sociale, au bureau ou sur le lieu de vie de la personne.

L'équipe :

- + oriente vers les dispositifs de droit commun
- + accompagne la personne le temps nécessaire à l'autonomisation dans la gestion du parcours de soins
- + accompagne la personne jusqu'à ce qu'elle soit en capacité de saisir les dispositifs de droit commun.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- + de permettre l'accès aux droits et aux soins,
- + de lutter contre le renoncement aux soins,
- + d'éviter le recours inadapté aux urgences,
- + de coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

Repérage des personnes

Le repérage est multi canaux :

✚ En intra hospitalier :

Service des urgences
Centre de Gynécologie de Périnatalité de Proximité (CGPP)
Bureau des admissions
Service social hospitalier

✚ Via les partenaires :

Services sociaux des départements et des communes,
Référénts insertion (missions locales, France travail, RSA...),
Bailleurs sociaux,
Associations caritatives,
Centres d'hébergement,
DAC Ouest, ...

✚ A l'initiative des personnes elles-mêmes ou de leur entourage



Critères d'inclusion

- ❖ Absence totale ou partielle de couverture santé
- ❖ Couverture totale avec **plusieurs** éléments de vulnérabilité : absence de logement ou hébergement précaire, sans ressource ou avec des minima sociaux, isolement, difficulté à se repérer dans le système de soins, migrants en situation irrégulière, demandeurs d'asile, mineurs étrangers non accompagnés, femmes enceintes, en situation de handicap...



L'absence de médecin traitant n'est pas à lui seul un critère d'inclusion

Cf. : Annexe 1 « patient MAPASS »

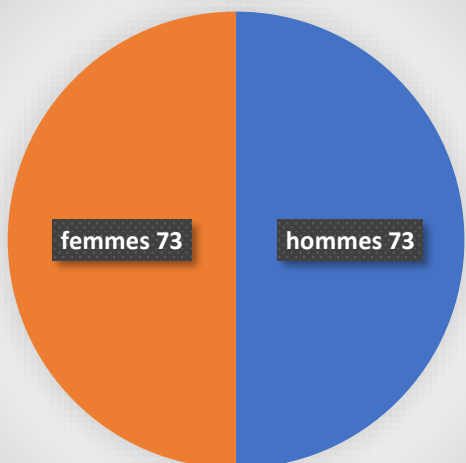
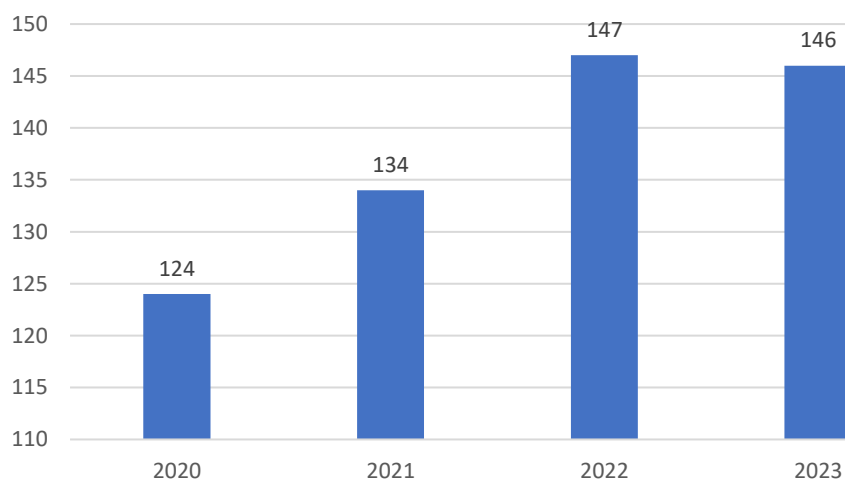
Profil du public accompagné

File active

146 personnes accompagnées
(dont 93 nouvelles personnes)

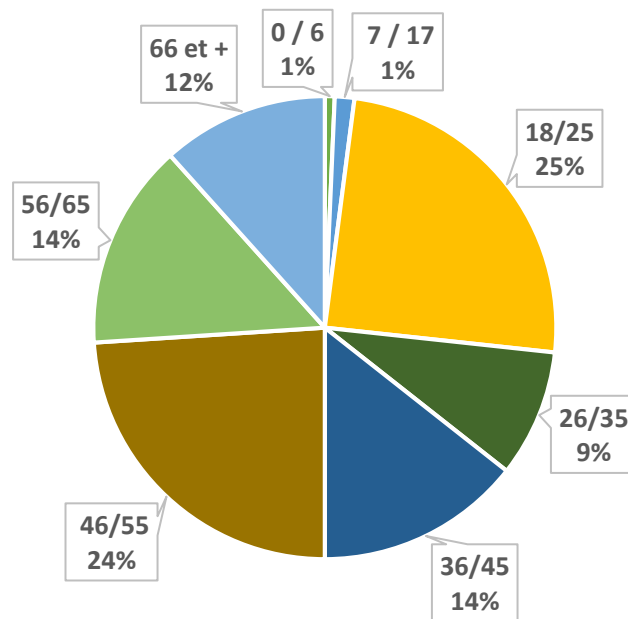


Evolution de la file active

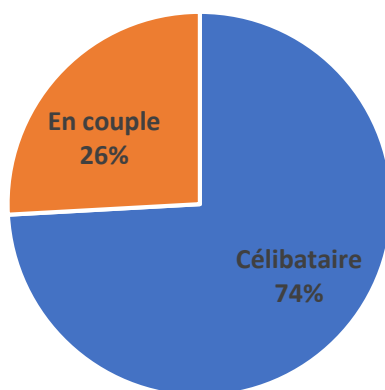


Dont 3 femmes pour suivi de grossesse

Tranches d'âge



Situation familiale

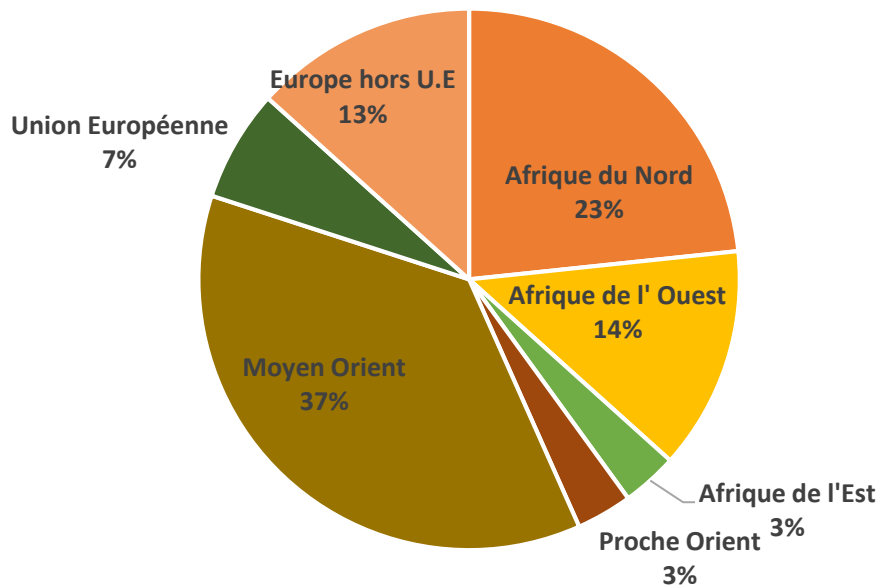


avec 36 enfants

79% sont originaires de Métropole



Origine des personnes étrangères



Comparativement aux années précédentes, les personnes d'origine étrangère ayant sollicité la mission d'appui PASS sont plus nombreuses (+7% par rapport à 2022).

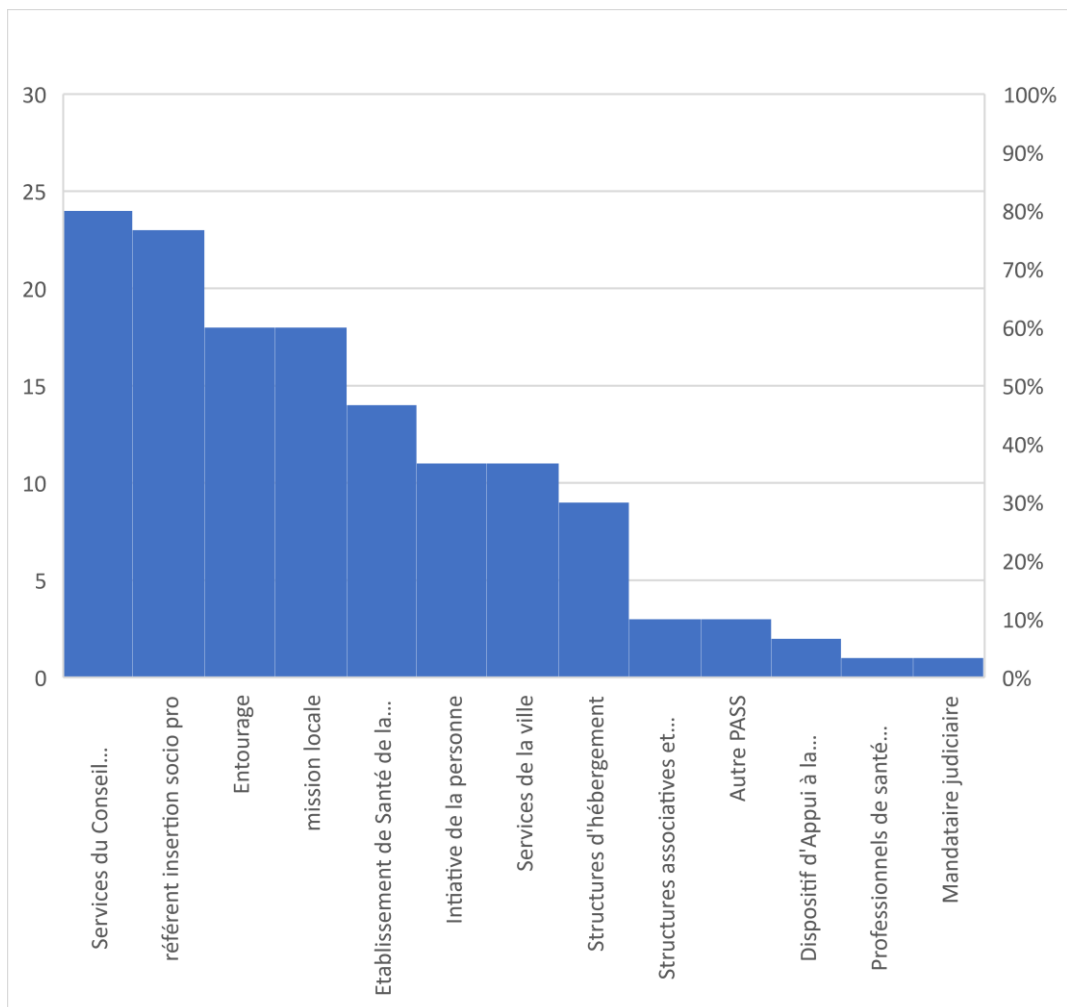
86% souffrent d'isolement :

absence de famille ou en rupture familiale, sans ami ou personne ressource



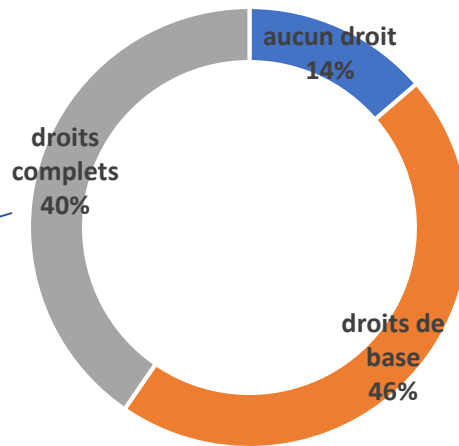
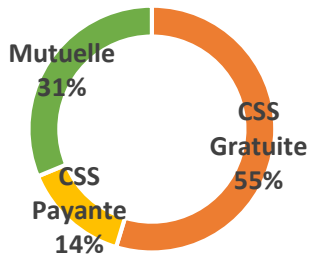
Cette caractéristique est similaire aux années précédentes.

Orientation des personnes vers la mission d'appui PASS

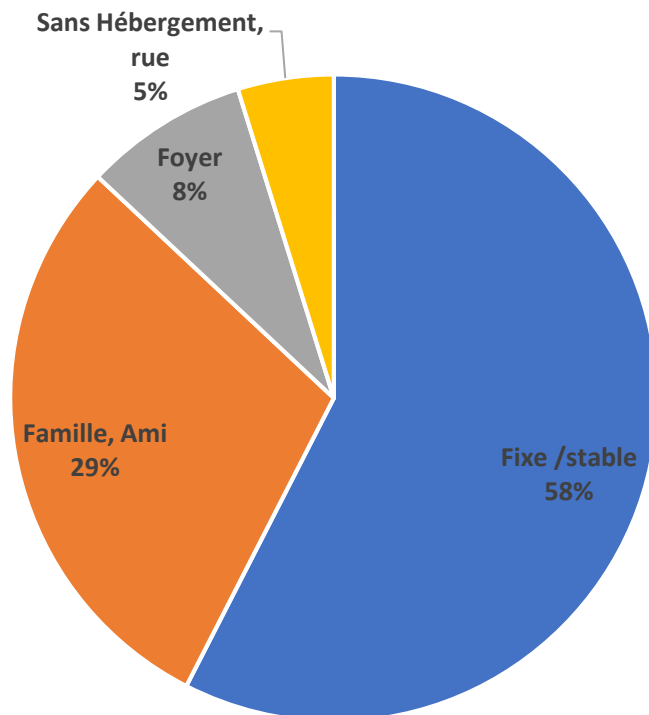


Situation des personnes orientées au démarrage

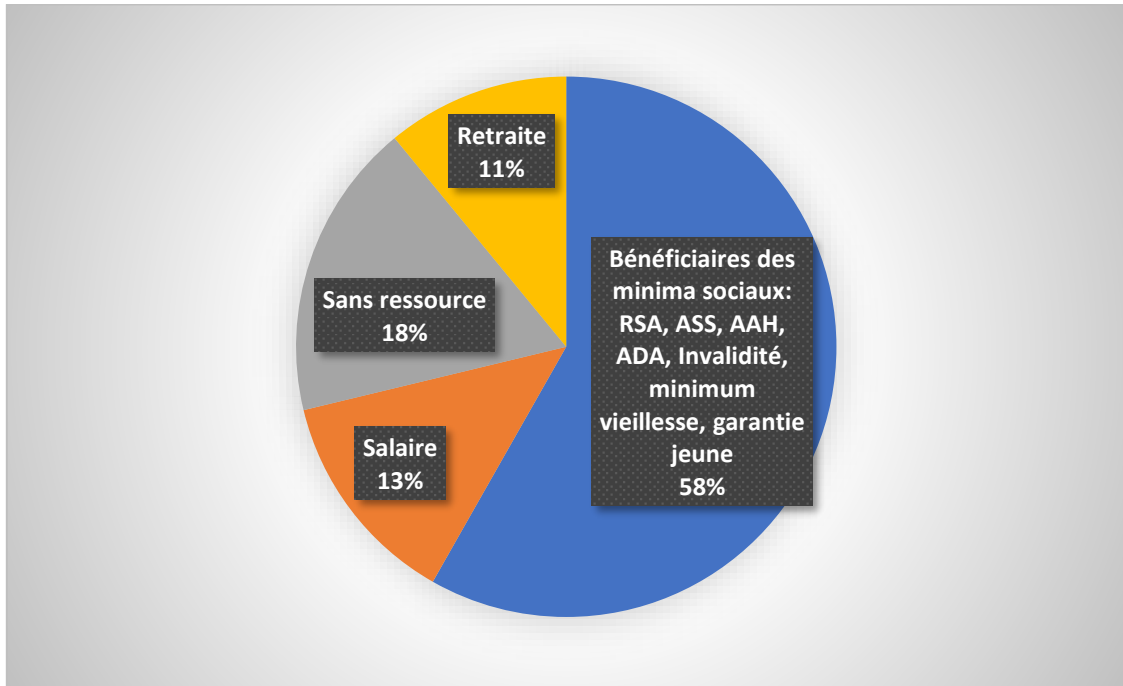
Couverture santé



Lieu de vie

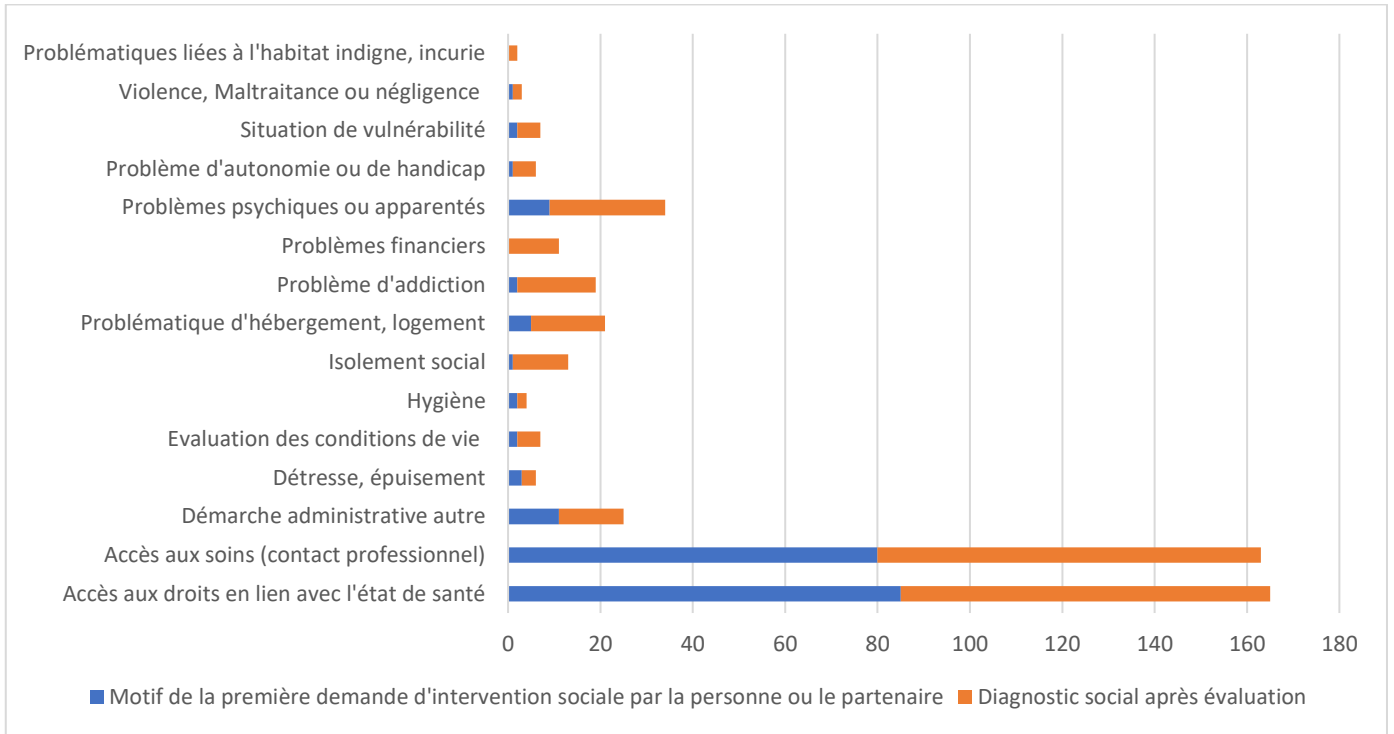


Ressources

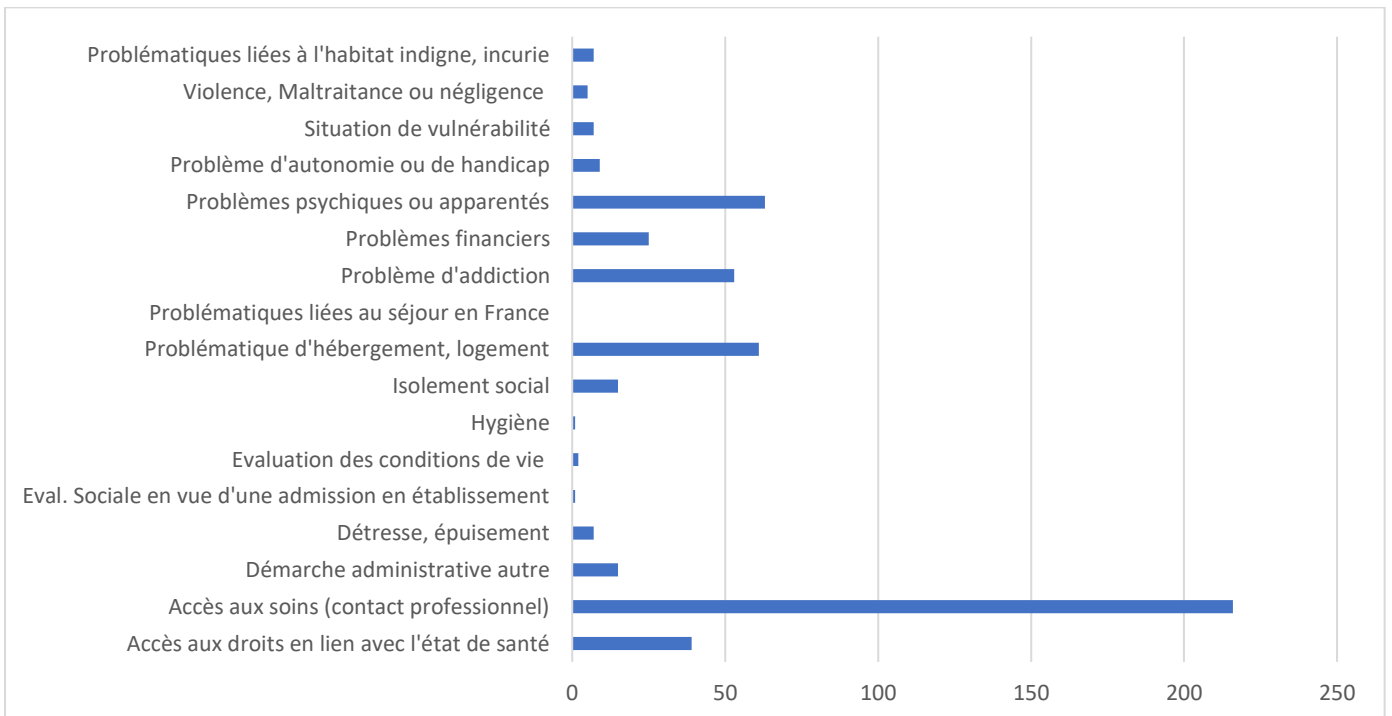


Comme les années précédentes, la proportion des personnes vivant de minima sociaux est la plus représentée. En incluant les personnes sans ressource, 76% des personnes de la file active vivent sous le seuil de pauvreté.

Problématiques ayant motivées l'orientation vers la Mission d'appui PASS



Motif des demandes d'intervention lors des entretiens suivants



Nous constatons que le motif d'orientation d'une personne vers la mission appui PASS correspond bien aux missions déterminées par l'Agence Régionale de la Santé, à savoir :

l'accès aux droits et l'accès aux soins.

Ce qui signifie que les partenaires orienteurs ont correctement identifié les missions de notre dispositif.

Les motifs d'intervention lors des entretiens suivants sont majoritairement liés à l'accès aux professionnels de santé puisqu'à l'issue de la rencontre avec le médecin de la PASS, il est souvent nécessaire de se rendre à des consultations auprès de spécialistes, ou de retourner chez le généraliste pour un renouvellement ou une adaptation du traitement.

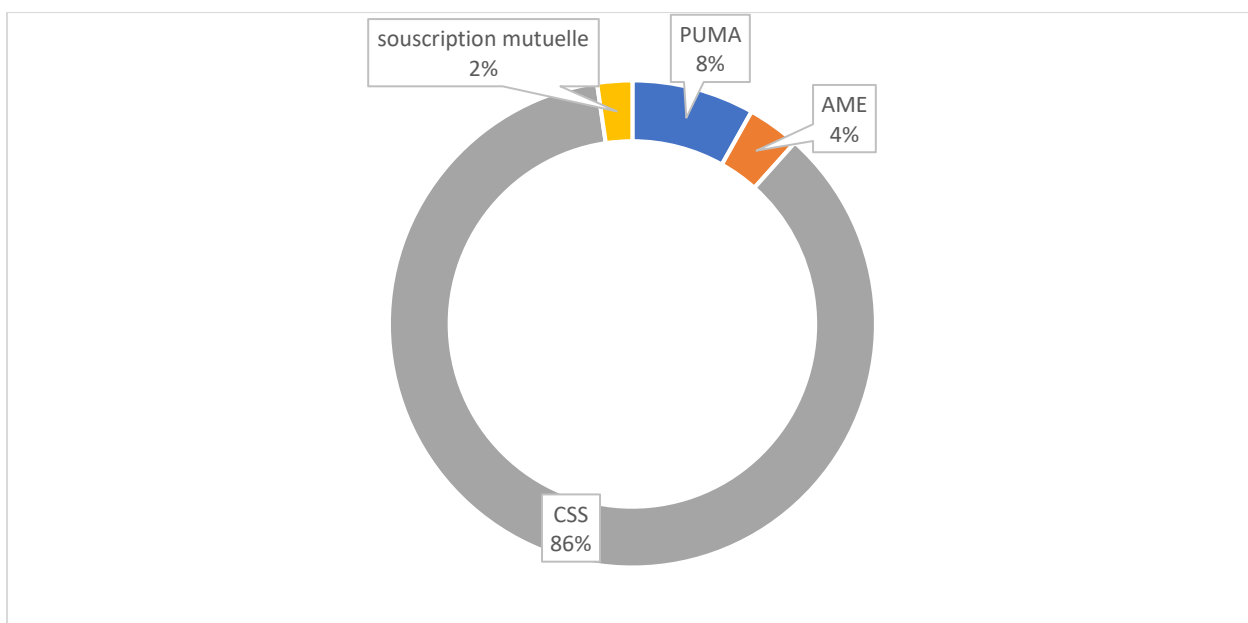
La demande est de trois ordres :

- ✚ l'aide à la prise de rendez-vous,
- ✚ l'accompagnement physique du fait du manque de mobilité,
- ✚ l'accompagnement à la vulgarisation des consultations médicales.

Les problématiques d'hébergement sont également souvent évoquées.

Actions menées par le travailleur social

Ouverture des droits : 86



Accompagnements physiques vers des structures sanitaires et médico-sociales : 219



Entretiens patients (téléphoniques ou en face à face): 899



Visites à domicile: 67



Démarches administratives : 65 (des demandes à la MDPH, des demandes de logement social, des demandes SIAO, mesure de protection)

Liaison avec un partenaire: 330



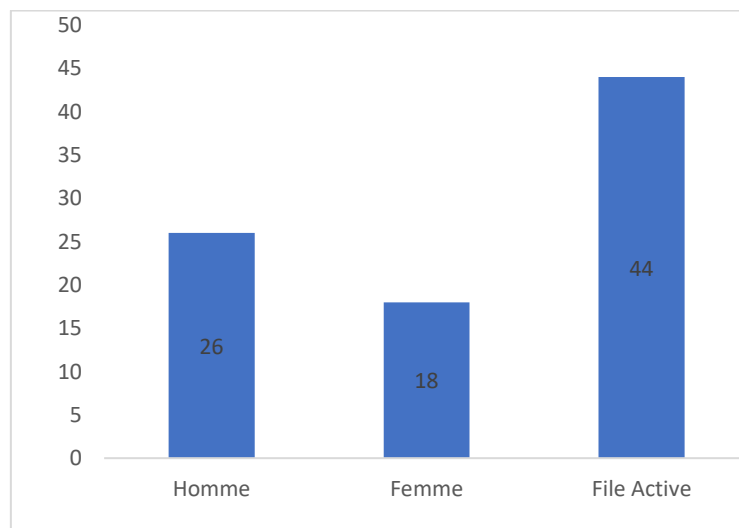
Aides financières et matérielles: 9



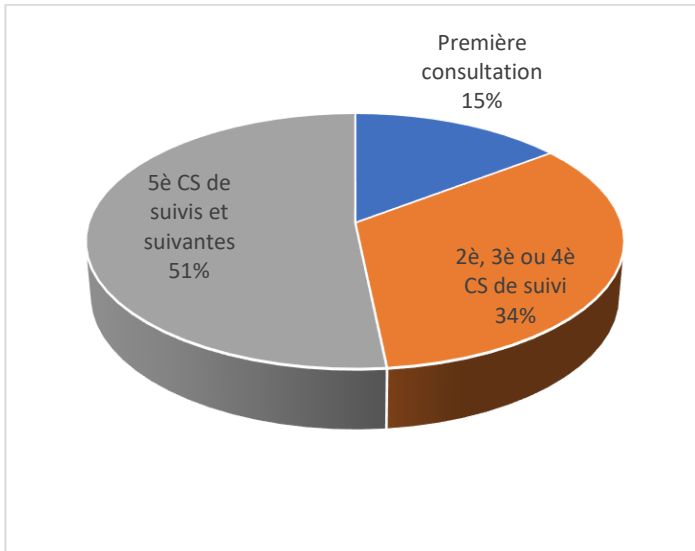
après du service social CPAM, service social MSA, des associations caritatives...

Actions menées par l'infirmière

En 2023, l'IDE a accompagné **44 personnes** dont 27 nouvelles prises en charge, soit 30% de la file active de la mission d'appui PASS 2023 par rapport à 21% en 2022. Cette progression s'explique par l'augmentation du temps de travail infirmier à compter de septembre 2023 : passage de 20% à 40% soit 2 jours par semaine.



Compte tenu des problèmes de mobilité, de la ruralité des personnes accompagnées, des parcours de soins souvent chaotiques, d'une absence de médecin traitant sur le territoire acceptant de nouveau patient, il est à noter que les temps d'accompagnement sont régulièrement de longue durée (supérieur à 6 mois).

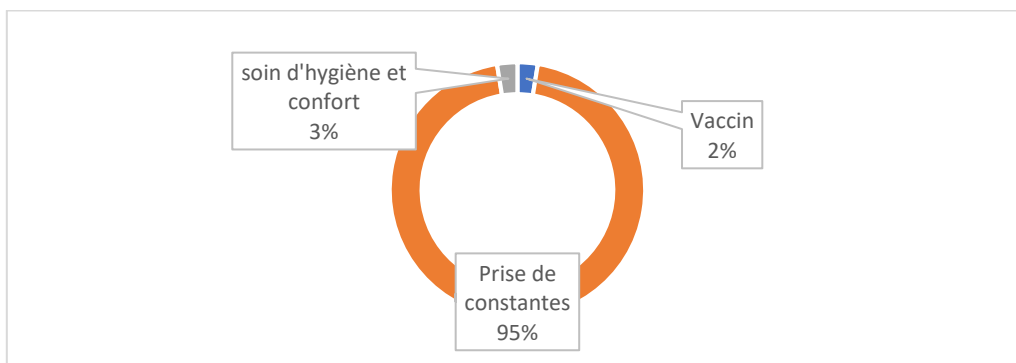


184 consultations en 2024 dont 85% de consultations de suivi

69% des consultations se font lors de visites à domicile ou pendant les permanences de Brionne en présence du médecin, 9% se sont déroulées dans les locaux de la Mission d'appui PASS et 21% par téléphone.

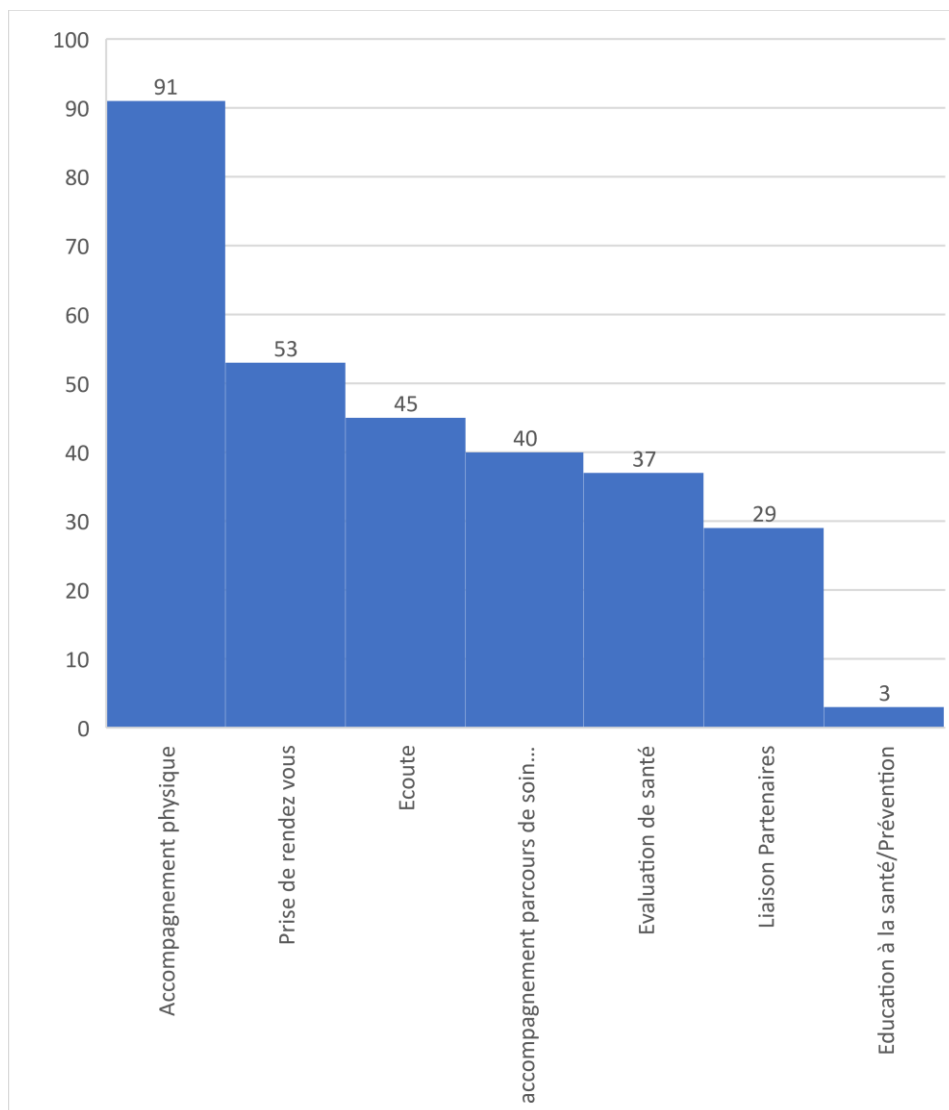
L'infirmière a pour mission d'écouter (22%) d'évaluer les problématiques de santé (18%), de réaliser des soins (95% prises de constantes) qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic et au traitement afin de maintenir et de restaurer la santé et les compétences de santé de la personne.

La mission d'appui PASS ne dispose pas de financement pour les actes infirmiers de type actes de biologie, ECG, délivrance de traitement ... ce qui peut expliquer la grande part du chiffre de prises de constantes. Le rôle infirmier est essentiellement la coordination, les liaisons avec les partenaires, la prise de rendez-vous et l'accompagnement lors du parcours de soins.

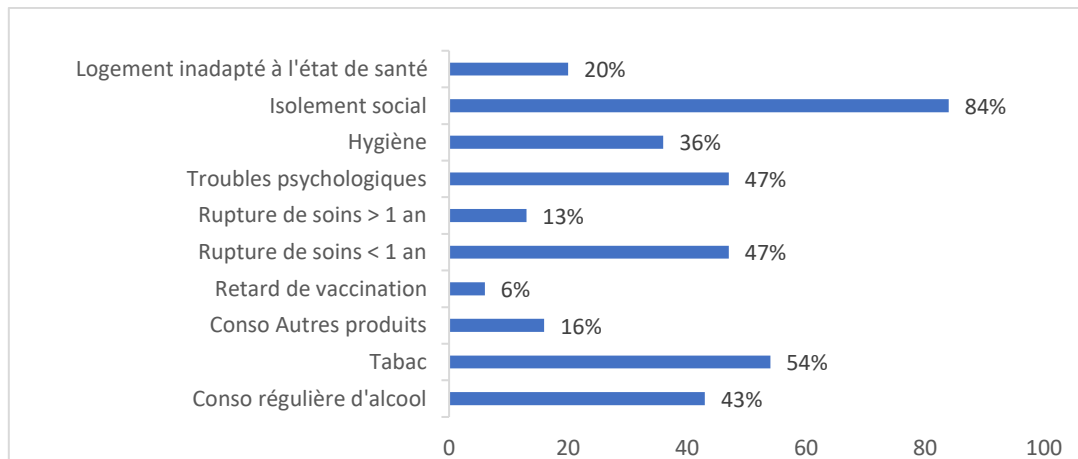


L'infirmière accompagne la personne au fil des besoins identifiés lors des entretiens infirmiers et consultations médicales et elle peut l'accompagner physiquement dans le parcours de soins.

Par conséquent, il convient de remarquer que cet accompagnement reste une part non négligeable en tant que méthode d'intervention puisqu'il comptabilise 44% (contre 22% en 2022) et il inclut les temps de transport. Ces moments sont des instants privilégiés pour instaurer et/ou renforcer une relation basée sur la confiance, échanger, informer sur les dispositifs existants, expliquer ou réexpliquer les suivis et la suite de l'accompagnement, faire de la prévention à la santé.



Problématiques repérées par l'infirmière



Il est apparu que les problématiques majoritairement rencontrées sont en lien avec des problèmes d'addiction : 54% avec le tabac et 43% avec l'alcool en grande partie concernant des personnes isolées socialement (84%), l'isolement étant un facteur de précarité. **Ces chiffres ne reflètent pas les demandes des personnes accompagnées mais bien les problématiques repérées par l'infirmière lors des entretiens.**

Le rôle de l'infirmière est prépondérant dans la réduction des risques. De ce fait, il est apparu essentiel de développer les connaissances et compétences sur les interventions existantes concernant ces problématiques. L'infirmière a ainsi pu se former au repérage précoce et intervention brève (RPIB). Le RPIB est une technique d'entretien et de repérage rapide (réalisée en 10 minutes), particulièrement adaptée pour les consultations paramédicales, il s'inscrit dans une démarche de prévention qui permet d'améliorer le repérage, la réduction des risques et l'initiation d'un accompagnement auprès des consommateurs de substances psychoactives (avec un profil d'usage à risque et non un profil de dépendance).

La permanence de Brionne

Chaque mardi après-midi le travailleur social et l'infirmière assurent une permanence à l'Espace Taurin à Brionne pour être au plus près des habitants en situation de précarité. Les orientations se font par les partenaires de Brionne, essentiellement par les travailleurs sociaux du département et CCAS, la mission locale et référents RSA.

Un mardi par mois, le médecin de la PASS de Pont-Audemer réalise des consultations organisées par la mission d'appui PASS de Bernay, dans les mêmes locaux à Brionne.



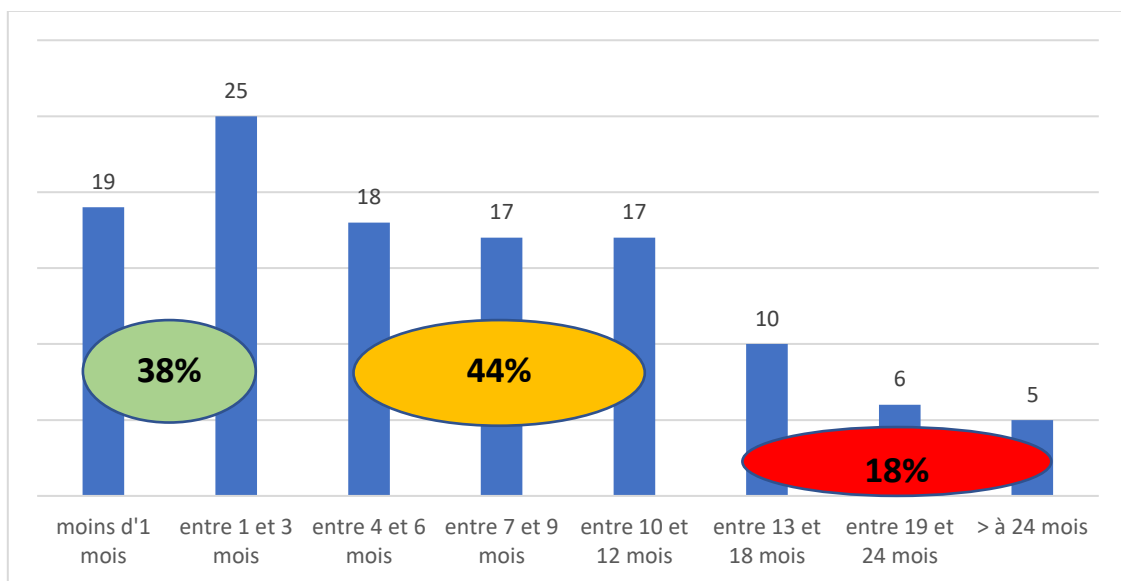
Nombre de rdv en permanence à Brionne (binôme TS/ IDE)	Nombre de consultations médicales à Brionne (TS/IDE/Médecin)	Nombre de patients ayant fréquentés la permanence à Brionne
18	96	29

Contrairement à ce que nous pensions, les orientations sur la permanence de Brionne sont peu nombreuses, ce qui nous questionne, compte tenu des difficultés évoquées par les partenaires et élus sur ce bassin de vie. Il conviendra de rencontrer à nouveau les partenaires et d'élargir le réseau.

Les accompagnements clôturés en 2023

117 accompagnements ont été clôturés.

Durée d'accompagnement des 117 situations clôturées en 2023



Sur les 117 accompagnements ayant pris fin en 2023 :

- ✚ 38% concernent des situations relativement simples ou ayant nécessité une complétude des droits (base, CSS, mutuelle) et une reprise de suivi médical ayant donné lieu à un retour assez rapide vers le droit commun, soit parce qu'il n'y avait pas d'importante problématique de santé, soit parce que le relais médecin de ville a pu rapidement être passé et que les personnes ont rapidement eu la capacité de se mobiliser
- ✚ 44% concernent des situations plus complexes ayant nécessité à la fois une ouverture de droits, une reprise de suivi médical avec des accompagnements à de nombreux rendez-vous auprès de spécialistes et des démarches administratives et sociales
- ✚ 18% concernent soit :

- des personnes en ALD sans médecin traitant nécessitant d'être maintenues dans la file active, ne serait-ce que pour la consultation médicale PASS avec prescription des traitements
- des personnes avec des difficultés à se mobiliser dans l'accompagnement ou à être autonomes dans leur parcours de soin (compréhension, mobilité, difficulté à se repérer dans le système de soin, en renoncement parfois...)

Le Centre de Santé Départemental Doct'Eure : un nouveau partenaire médical

NOUVEAU !

Depuis l'été 2023 un bus itinérant Doct'Eure avec un médecin généraliste était présent un jour par semaine à Bernay en attendant la finalisation du projet d'un centre de santé.

Le centre de santé départemental « Doct'Eure » a ouvert le 4 décembre 2023.

Sa mise en place est le fruit d'un partenariat entre :

- l'hôpital La Musse, qui assure la gestion du centre et le recrutement des professionnels
- le Département, à l'origine du projet et qui accorde à l'hôpital La Musse une subvention de fonctionnement,
- l'Assurance Maladie qui soutient le centre grâce à des accords conventionnels
- le centre hospitalier de Bernay, propriétaire du local

Le centre de santé est constitué de 5 médecins généralistes, 1 assistante médicale, 1 secrétaire.

L'ouverture de ce centre a permis de réorienter vers le droit commun les personnes qui étaient maintenues dans la file active faute de médecin traitant pour permettre le renouvellement des ordonnances. Il est situé au sein du centre hospitalier de Bernay, en face des urgences. Les médecins sont salariés de La Musse. Dans un premier temps, ils reçoivent prioritairement les patients en ALD sans médecin traitant et les patients avec droits orientés par la mission d'appui PASS. Le centre accueille les patients sur rendez-vous du lundi au

vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Pour les patients qui le souhaitent, le centre de santé devient « médecin traitant ».

La mission appui PASS a rencontré les médecins pour se présenter, pour les sensibiliser au public et pour établir des modalités de fonctionnement.

Ainsi les personnes accompagnées susceptibles de retourner vers le droit commun (droits assurance maladie complets, capacité à gérer son parcours de santé avec ou sans étayage), ont un premier rendez-vous au centre de santé. Lors de la première consultation médicale, la personne est accompagnée soit par le travailleur social soit par l'infirmière. Il est remis au médecin, avec l'accord de la personne, une fiche de liaison qui reprend, les coordonnées de la personne, les dates d'accompagnement par la mission d'appui PASS, les antécédents médicaux, les allergies éventuelles, la vaccination, les examens réalisés pendant l'accompagnement, les traitements prescrits, les compte rendus et derniers bilans sanguins, les coordonnées des médecins spécialistes ...

L'appel à projet « lutte contre la précarité menstruelle »

La mission appui PASS a répondu à un appel à projet de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) en juillet 2023 visant à proposer une action de lutte contre la précarité menstruelle à destination des femmes en situation de précarité. Une subvention de 6895€ a été accordée sur les crédits du programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes » du ministère des solidarités et de la santé. Le projet est porté par la mission d'appui PASS du centre hospitalier de Bernay en collaboration avec le Département de l'Eure qui a participé à la rédaction et construction du projet.

Cette subvention finance :

- l'achat de protections menstruelles

- la fabrication de kits jetables et lavables par les bénéficiaires du dispositif expérimental RSA Rebond (groupe de 11 bénéficiaires sur Brionne) – Fabrication encadrée par les référents du département
- la distribution des kits aux femmes en situation de précarité du territoire
- l'animation de 4 séances collectives auprès de ce groupe : 1 séance animée par l'UC IRSA (sur le cycle menstruel et les dispositifs de protection et information sur les bilans de santé) et 3 séances de 3h chacune animées par la mission appui PASS, 2 en 2023 et 1 en 2024 (sur les déterminants de la santé, accès aux droits et soins, alimentation, activité physique, sommeil, gestion des émotions.)

L'action se déroule du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Cf. Annexe II « arrêté DDETS »

Les actions collectives « promotion santé » et « accès aux droits et aux soins »

	Promotion santé	Accès aux droits et aux soins
Demandeur	Département / Mission appui PASS – Projet lutte précarité menstruelle	Education et Formation
Nombre d'intervention et durée	2 interventions de 3h chacune	1 intervention de 2h
Public	Groupe de 11 personnes bénéficiaires du RSA Rebond	Groupes de personnes en formation
Lieu	Brionne	Bernay
Animateur	Travailleur social et Infirmière	Travailleur social

Conventions signées avec la CPAM Eure	Plateforme Espaces partenaires (2022) puis convention local métier (2023)
Procédure avec les urgences du CH de Bernay	Repérage des personnes en situation de précarité (finalisation fin 2023) Les personnes de passage aux urgences qui n'ont pas de droits ou des droits incomplets, ou avec certains critères de précarité ciblés sont signalées à la mission d'appui PASS.

	Nombre de participation	Participants de la MAPASS
Staffs		
Staff PASS de Pont-Audemer	18	Coordinatrice
Commissions (en tant que membre)		
Commission Territoriale d'Orientation (SIAO) Ouest Eure	10	Coordinatrice
Comité technique de suivi ACI Terres de Champeaux Accès	2	Coordinatrice
Réunions ARS – Coordination des PASS Normandes		
Réunion territoriale Ségur 27	1	Coordinatrice
Journée échange de pratiques entre PASS Normandes	3	Coordinatrice + infirmière
Journée régionale des PASS	2	Coordinatrice + infirmière
COFIL MAPASS	1	Coordinatrice + infirmière
Réunion de suivi CPOM MAPASS	1	Coordinatrice + infirmière

Echange MAPASS Bernay et Neufchâtel en Bray	2	Coordinatrice + infirmière
Webinaire DGOS/Coordination PASS	1	Coordinatrice
Groupes de travail		
PESL Brionne	2	Coordinatrice + infirmière
Groupe de travail recueil de données ARS/PASS	1	Coordinatrice
Groupe de travail rapport d'activité PASS	1	Infirmière
Groupe de travail « conduites addictives bassin de vie brionnais »	1	Coordinatrice
Rencontres partenaires		
DAC Ouest	2	Coordinatrice + infirmière
SAVS SAMSAH L'Adapt Bernay	1	Infirmière
ACCES	2	Coordinatrice
Référent RSA département	1	Coordinatrice
Réseau Santé précarité	1	Coordinatrice
Equipe Mobile Soutien au Logement YSOS	1	Coordinatrice + infirmière
Chargée de mission La Musse – centre de santé	1	Coordinatrice
Secours populaire	1	Coordinatrice + Infirmière
Restau du Cœur	1	Infirmière
COFIL PASS Pont-Audemer	1	Coordinatrice
UC IRSA	1	Coordinatrice
CCAS Brionne	1	Coordinatrice + Infirmière

Journée thématique		
Journée des droits des femmes	1	Coordinatrice (tenue d'un stand d'information)
Réunions internes Centre hospitalier	1	Coordinatrice (tenue d'un stand d'information)
Urgences / MAPASS	2	Coordinatrice + Infirmière
CGPP / MAPASS	1	Coordinatrice
Admissions / MAPASS	1	Coordinatrice
Présentation nouveau dispositif / formulaire	1	Coordinatrice
Présentation CEJ rupture par ACCES	1	Coordinatrice
Présentation nouveau formulaire APA /Département/ CARSAT	1	Coordinatrice

Les formations suivies

	Infirmière	Travailleur social
Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)	1 jour	
Intervenir auprès d'un groupe sur des questions de santé		3 jours
Webinaire Santé mentale		½ jour

NON DISPONIBLE SUR CE SITE

Les perspectives 2024

- ✚ tester une nouvelle façon de travailler entre le travailleur social et l'infirmière

Au départ, nous avons imaginé que les premiers entretiens puissent se faire en binôme afin d'évaluer simultanément la situation sociale et sanitaire. Toutefois, compte tenu de la présence infirmière uniquement 2 journées par semaine, nous avons décidé de fonctionner différemment dans le but de ne pas allonger le délai entre l'orientation et le premier entretien. En 2024, les premiers entretiens seront réalisés par le travailleur social qui dressera un état des lieux global, traitera prioritairement les ouvertures de droits et programmera les entretiens infirmiers.

- ✚ changer de locaux : ceux de la mission d'appui PASS sont devenus trop petits avec l'arrivée de l'infirmière. Il est quasiment impossible de recevoir les patients lorsque le travailleur social et l'infirmière sont présents ensemble. Pour autant il était important de rester situé dans le bâtiment principal de l'hôpital. Une réflexion a été entamée avec la direction de l'hôpital et un nouveau local a été sélectionné. La salle d'attente où étaient les machines à café va devenir courant 2024 le nouveau local de la mission d'appui PASS. Il est beaucoup plus spacieux et reste dans le hall de l'hôpital ce qui permet d'être en lien avec le bureau des entrées, les consultations... et être facile d'accès pour les personnes

- ✚ développer la communication auprès des partenaires sur Brionne afin de redynamiser la permanence de Brionne

- ✚ initier d'autres partenariats comme les maraudes pour aller au contact de publics en situation de précarité que nous rencontrons encore trop peu (notamment les sans-abris)

- ✚ intégrer le RPIB dans la pratique systématique de l'infirmière pour permettre aux personnes accompagnées de prendre conscience de leur consommation et d'aller vers une démarche de réduction des risques si tel est leur souhait

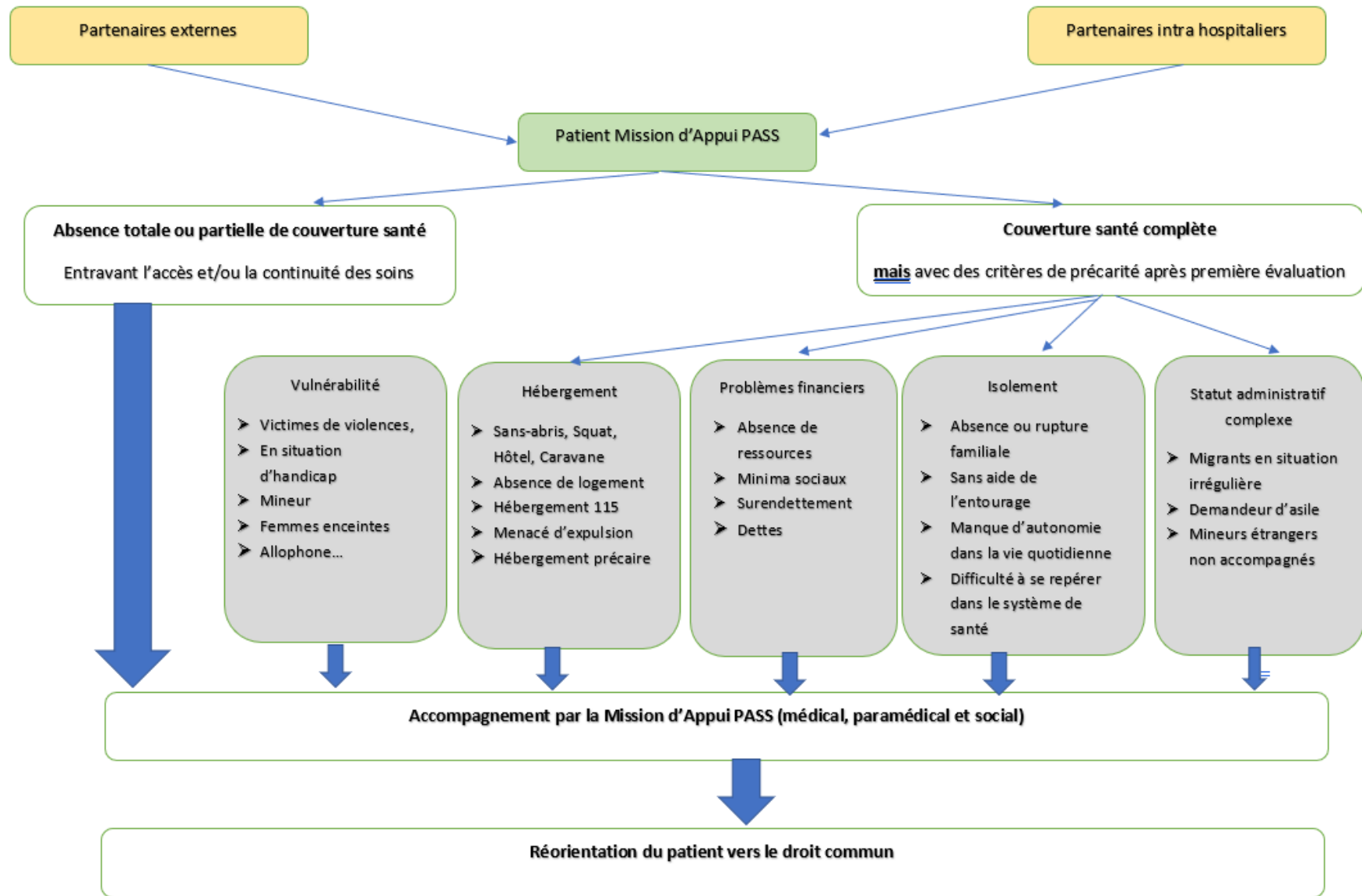
- ✚ développer un partenariat avec l'association Accès pour véhiculer des personnes à certains rendez-vous médicaux (dans le cadre du projet Santé d'Accès)

Le travail réalisé en 2023 avec le service des urgences du centre hospitalier de Bernay a abouti à une procédure visant à repérer les personnes en situation de précarité. Cette procédure sera testée et évaluée en 2024.

L'année 2023 est certainement une année charnière. Avec l'ouverture du centre de santé, le frein au retour au droit commun qui était principalement jusqu'alors, l'absence de médecin traitant, devrait être en partie levé. Cela devrait permettre de réduire la durée de certains accompagnements.

La mobilité et l'accès aux professionnels en santé mentale restent deux axes à travailler majeurs pour permettre un retour au droit commun durable sur notre territoire.

ANNEXE I



ANNEXE II



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités

**Arrêté n° DDETS 23-27
portant attribution d'une subvention
au Centre hospitalier de Bernay – service PASS**

Le Préfet de l'Eure

- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE Préfet de l'Eure ;
- Vu** l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-07 du 17 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Benoît DESHOGUES ;
- Vu** la demande de subvention en date du 7 juillet 2023 ;
- Vu** les mises à disposition des crédits sur le BOP 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » du ministère des solidarités et de la santé ;
- Vu** l'avis favorable émis par le comité de sélection DREETS du 4 juillet 2023 ;

ARRÊTE

Article premier :

Une subvention d'un montant de 6 895,00 € (six mille huit cent quatre-vingt-quinze euros) est attribuée au titre de l'année 2023 à l'organisme suivant :

- nom ou raison sociale : Centre hospitalier de Bernay – Service PASS
- forme juridique : établissement public de santé
- siège social : 5 rue Anne de Ticheville à BERNAY 27300
- n° SIRET : 262 702 780 00012

La présente subvention est destinée à financer l'action de lutte contre la précarité menstruelle au bénéfice du public accueilli par la PASS de Bernay, notamment les femmes en situation de précarité accompagnées dans leur parcours de santé.

Cette subvention permettra de financer :

- la distribution gratuite de produits d'hygiène intime, de kits lavables/jetables ;
- la sensibilisation des femmes accueillies à l'hygiène intime (entretien individuel avec une infirmière) ;
- l'animation d'ateliers d'information et de sensibilisation auprès de 15 femmes bénéficiaires du dispositif expérimental « RSA Rebond » sur la commune de BRIONNE.

Article 2 :

La subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte du TRÉSOR PUBLIC :

- IBAN : FR76 1007 1270 0000 0020 0080 575
- BIC : TRPUFRP1

Article 3 :

Dans les six mois suivants la fin de l'action, l'organisme bénéficiaire cité à l'article 1er fournira à l'administration les comptes annuels de l'année écoulée et le compte-rendu financier de l'action subventionnée établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée.

Les dépenses à prendre en considération pour l'élaboration du compte-rendu financier comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action subventionnée.

Les fonds non utilisés ou employés à d'autres fins devront faire l'objet d'une restitution au trésor public au moyen d'un ordre de reversement.

Article 4 :

La dépense est imputée sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » du ministère des solidarités et de la santé, domaine fonctionnel 0304-13-04 – code activité 030450131401 – Lutte contre la précarité menstruelle pour un montant de 6 895,00 €.

L'ordonnateur de la dépense est le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure.

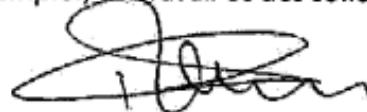
Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du département du Calvados.

Article 5 :

Le directeur départemental des finances publiques du département du Calvados et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

à Évreux, le - 1 AOUT 2023

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités



Benoît DESHOGUES